

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **53 (1908)**

Heft 4

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LES BUTS DE L'INSTRUCTION

« La guerre soumet l'énergie des peuples à la plus rude des épreuves. Seront seuls capables de la surmonter un peuple vigoureux, pénétré d'abnégation patriotique et un Etat aux fondements solides, dont les institutions soient conformes aux besoins de l'époque et qui ait conscience de sa mission au milieu des autres nations. C'est dans le caractère des peuples et des Etats que résident leur force et leur droit à l'existence.

» L'armée est la gardienne de l'indépendance nationale. Elle ne suffira à cette tâche que si ses racines plongent dans le peuple. De lui découle sa force; il est son soutien. Elle trouve dans la confiance et dans l'amour qu'elle lui inspire le stimulant de ses plus belles actions, la récompense de son dévouement, de ses sacrifices, de ses souffrances. Le peuple et l'armée doivent être indissolublement liés pour affronter victorieusement les épreuves de la guerre

» L'instruction de l'armée doit reposer sur ces principes. Voilà pourquoi nous avons tenu à les mettre en évidence.»

Ainsi débute la circulaire par laquelle, conformément à l'article 110 de la loi du 12 avril 1907, le Département militaire fédéral a déterminé les buts généraux de l'instruction.

La jeunesse sceptique, — nous en avons une en Suisse comme ailleurs, — prétendra que tout cela aurait pu être dit avec plus de simplicité. Elle ne prétendra pas, — pour peu que la bicyclette et le foot-ball lui laissent le loisir d'étudier l'histoire, — que cela aurait pu être dit avec plus de vérité. L'histoire en mains, on peut proclamer à titre d'axiome que tant vaut le peuple, tant vaut l'armée, et que, à notre époque de recrutement national surtout, les forces qui se heurtent sur le champ de bataille sont moins deux troupes armées de fusils et de ca-